

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 21 juillet 2026 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de l'administration centrale

NOR : JUST2620811A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de l'administration centrale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
UNSA Justice (4 sièges)	Mme DEBATS Sandrine Mme MIN Corinne Mme KASSID Zohra Mme AGUILERA Estelle	M. MARTIGNE Christophe M. LUCAS Sébastien M. ESTIBALS Jean-Marie M. TAFFIN Nicolas
CFDT fédération interco (3 sièges)	Mme MATIAS Elisabeth M. REDARES Jean-Jacques Mme MACLE Maryne	Mme FRANCOIS Emmanuelle Mme HEROGUEL Anne-Laure M. PINHO Jean-Philippe
CGT - SM (3 sièges)	Mme BARTHEZ Floriane Mme NANCEL Stéphanie Mme MOUTOUSSAMY- RIQUET Elsa	Mme LELAURIN Alexa Mme CHILLON Sandie M. NONY Fabien
FO (1 siège)	Mme LOPES DA COSTA Valérie	Mme TALBI Adriana

Article 2

L'arrêté du 16 juin 2025 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de l'administration centrale est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **21 JUL, 2026**

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'animation du dialogue social, de la négociation
et de la qualité de vie au travail,



C. DESHORS